

Rapport de la commission du préavis N°21-15

Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis Municipale No 21-15 s'est réunie le mardi 21 septembre à 19h30 à la salle Alexei Jaccard. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Olivier Guignard, Claude Michaud, Thierry Luthringer, Jean-René Marguet Corinne Jaquier.

Madame Esther Kiss était excusée remplaçant Nathalie Jaccard et du soussigné Louis Cruchaud.

La Municipalité in corpore, ainsi que Messieurs Jean-Michel Brant, boursier et Stéphane Champod secrétaire.

La Municipalité nous informe de sa nouvelle façon de fonctionner, décide de se retirer pour que la commission puisse délibérer d'une façon tranquille et sereine.

Le soussigné donne la parole à la Municipalité.

Les charges respectent les budgets accordés.

Le covid a eu peu d'impact sur les finances de 2021.

Quelques questions posées, mais sans grande influence sur le sujet du préavis.

Un commissaire s'interroge de l'impact du covid 19 sur les impôts des personnes physiques.

Conclusion

Ainsi, à l'unanimité des membres présents, la commission a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis N° 21-15 telles que présentées par la Municipalité.

Sainte-Croix, le 22 septembre 2021

Louis Cruchaud, rapporteur